



Mise à jour n° 101 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2014 01 30

13^e mise à jour du *Tome II – Construction routière*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
—	—	Note aux lecteurs – Évolution de la normalisation	Juin 2013
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et dépôt légal		Faux titre et dépôt légal	
Introduction i à iv	Juin 2012	Introduction i à iv	Juin 2013
Table des matières i et ii		Table des matières i et ii	
Notes générales 3 à 6	Oct. 2011 Déc. 2012	Notes générales 3 à 6	Déc. 2013 Janv. 2014

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	i à iv	2013 01 30	i à iv	2014 01 30	Actualisation de la table des matières.
	3 et 4	2010 10 30	3 et 4	2010 10 30 2014 01 30	Correction d'une coquille.
	11 et 12	2011 10 30	11 et 12	2014 01 30	Harmonisation des termes avec ceux qui sont utilisés dans les dessins normalisés.
	DN 011 à DN 014	2010 03 30 2013 01 30	DN 011 à DN 014	2013 01 30 2014 01 30	Dans l'ensemble des dessins normalisés modifiés de ce chapitre : <ul style="list-style-type: none"> uniformisation des titres; ajout des notes manquantes dans l'encadré « Matériaux – Normes applicables »; ajout du mot « minimale » pour la nuance des goujons (nuance minimale 300W); armature et tirants : 400R remplacé par 400W.
	DN 017 à DN 029	2010 03 30 2011 10 30 2013 01 30	DN 017 à DN 029	2011 10 30 2014 01 30	DN 011 : ajout de vues avec glissière rigide et avec bordure intégrée. Ajout de la cote pour la machine à coffrages glissants pour le bétonnage de la glissière rigide. DN 013 et DN 014 : ajout d'une note précisant que le concepteur doit prévoir une dalle armée sur sol lorsque le pont est en biais par rapport à l'axe de la route. DN 018 et DN 019 : la longueur maximale des dalles passe de 6,0 m à 5,5 m. DN 020 : modification de la manière d'écrire les cotes autour des regards, puisards et regards-puisards pour s'adapter aux dimensions variables de ces éléments. DN 021 : reformulation de la note 2. Précision du mode de chevauchement des barres d'armature longitudinales.

Mise à jour n° 101 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2014 01 30

13^e mise à jour du Tome II – Construction routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2					<p>DN 023 : précision de la note 2 et ajout d'un détail.</p> <p>DN 025 et DN 026 : remplacement du terme « dalle d'approche » par « dalle de transition ».</p> <p>DN 027 : précision de la largeur du réservoir. Précision d'ajouter de l'isolant dans la perforation qui reçoit le goujon.</p> <p>DN 028 : ajout de vues indiquant le détail de l'armature de la réparation.</p> <p>DN 029 : modification du libellé de la note 1 pour référer à la section 2.7 « Isolation des chaussées ».</p>
3	i et ii DN 001 à DN 004	2013 01 30 2008 10 30 2010 03 30	i et ii DN 001 à DN 004	2014 01 30 2008 10 30 2014 01 30	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>DN 001 à DN 003 : ajout du terme « au minimum à » avant le pourcentage de compaction.</p>
8	i et ii 1 à 4 DN 001 et DN 002	2013 01 30 2011 10 30 2013 01 30 2013 01 30	i et ii 1 à 4 DN 001 et DN 002	2014 01 30 2011 10 30 2014 01 30 2013 01 30 2014 01 30	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 8.2 « Références » : remplacement de la norme de référence CSA B111 « Wire Nails, Spikes and Staples » par la norme ASTM F1667 « Standard Specification for Driven Fasteners: Nails, Spikes, and Staples ».</p> <p>Section 8.5 « Repère d'emprise » : actualisation des normes de références.</p> <p>Section 8.7 « Bibliographie » : actualisation des normes de références.</p> <p>DN 001 : actualisation de la norme de référence sur les clous dans l'encadré « Matériaux – Normes applicables ».</p>
9	i à iv 1 à 37	2013 01 30 2007 10 30 2010 03 30 2013 01 30	i à iv 1 à 38	2014 01 30 2014 01 30	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Actualisation des références.</p> <p>Section 9.4.3.3 « Dispositifs d'interception des eaux et des sédiments » : ajout des boudins de rétention sédimentaire comme méthode de contrôle temporaire de l'érosion.</p>